

**Avec le concours de la Ville de CHARLEVILLE-MEZIERES et la Région GRAND EST**  
L'Association Sportive Automobile «**REIMS CHAUMONT VINTAGE**», organisateur Administratif et

L'association **CHAMPAGNE AUTO-PASSION** organisateur Technique

**BP 44 - 51683 - REIMS Cedex 2 - Tél. (+33)6 16 59 18 98**

Présentent l'

## **ARDENNES-Classic'Rallye National PEA - VHR de CHAMPAGNE 2025**

Les **25, 26 et 27 Avril 2025**



### PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU RÉGLEMENT

Lundi 3 Février 2025

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

Lundi 14 Avril 2025 minuit (date de poste)

**ACCUEIL des Équipages -VÉRIFICATIONS**

Place de l'Hôtel de Ville - CHARLEVILLE-MEZIERES

DOCUMENTS et VÉHICULES de 16h. à 19h.30

**Vendredi 25 Avril- Place de l'Hôtel de Ville - CHARLEVILLE-M.**

Tél. utile : Jean-Claude LEUVREY +33 (0)6 16 59 18 98

de 7h.30 à 8h.30

**Samedi 26 Avril- Place de l'Hôtel de Ville - CHARLEVILLE-M.**

### Samedi 26 Avril

**BRIEFING PILOTES ET COPILOTES** 9h.00 Place de l'Hôtel de Ville - CHARLEVILLE-MEZIERES

Remise Roadbook à chaque équipage à l'issue du Briefing, 30 mn avant l'heure de départ de chaque équipage figurant au Tableau d'affichage Officiel

**DÉPART de la 1<sup>ère</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 9h.30 Place de l'Hôtel de Ville - CHARLEVILLE-MEZIERES

**ARRIVÉE de la 1<sup>ère</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 12h.45 Salle des Fêtes de ETEIGNERES

**DÉPART DE LA 2<sup>ème</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 14h.00 Salle des Fêtes de ETEIGNERES

Remise Roadbook à l'arrivée de chaque équipage à l'entrée du Parc de Regroupement du déjeuner.

**DÉPART DE LA 3<sup>ème</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 17h.35 Auberge de la VOUTE - GIVERT/CHOOZ

**ARRIVÉE de la 3<sup>ème</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 20h.35 BOGNY sur MEUSE 08120-LA GRANDE CHAUMIERE

**PUBLICATION DES RÉSULTATS de la Journée :** BOGNY sur MEUSE-LA GRANDE CHAUMIERE pendant le dîner

### Dimanche 27 AVRIL

Ouverture du Parc Départ : 7h.30 Place de l'Hôtel de Ville - CHARLEVILLE-MEZIERES

**DÉPART DE LA 4<sup>ème</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 8h.10 Place de l'Hôtel de Ville - CHARLEVILLE-MEZIERES

Remise Roadbook à chaque équipage, 30 mn avant l'heure de départ de chaque équipage figurant au Tableau d'affichage Officiel

**ARRIVÉE DE LA 4<sup>ème</sup> ÉTAPE :** 12h50 BOGNY sur MEUSE 08120-LA GRANDE CHAUMIERE

**PUBLICATION DES RÉSULTATS :** 30mn Dimanche 14 Avril 2024

Après l'arrivée du dernier concurrent.

BOGNY sur MEUSE 08120-LA GRANDE CHAUMIERE

**REMISE DES PRIX :** Pendant la réception/Déjeuner

BOGNY sur MEUSE-LA GRANDE CHAUMIERE pendant le Déjeuner

### PERMANENCE DU RALLYE

La permanence du rallye se tiendra au siège de l'Association **CHAMPAGNE AUTO PASSION** Maison des Association 51430 TINQUEUX

Jusqu'au Jeudi 24 Avril 2025 - 18h00 Tél. 06.16.59.18.98 (jc LEUVREY)

Adresse Postale : BP 44 - 51683 - REIMS Cedex 2 Mail : asareimschaumontvintage@orange.fr

A partir du 25 Avril 2025-14h00 : Place de l'Hôtel de Ville-CHARLEVILLE-MEZIERES Tél. utile: J-Claude LEUVREY +33 (0)6 16 59 18 98

### TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Vendredi 25 Avril: Place de l'Hôtel de Ville - CHARLEVILLE-MEZIERES

Samedi 26 Avril en matinée : Place de l'Hôtel de Ville-CHARLEVILLE-MEZIERES-

En soirée : BOGNY sur MEUSE 08120-LA GRANDE CHAUMIERE

Dimanche 27 Avril : SEDAN BOGNY sur MEUSE 08120-LA GRANDE CHAUMIERE

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site officiel

site officiel : News classicroacing.com

### RÈGLEMENT PARTICULIER

#### Article 1- ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile «**REIMS CHAUMONT VINTAGE**» organise les **25, 26 et 27 Avril 2025** en qualité d'Organisateur Administratif l'

#### **Ardennes-Classic'Rallye National PEA - VHR de CHAMPAGNE 2025**

rallye National de régularité historique à Participation Étrangère Autorisée sur Routes Ouvertes dont

le Classement sera basé sur le contrôle de la Régularité des équipages, il ne prendra en aucun cas en compte la recherche d'une vitesse maximale mais seulement la réalisation d'une vitesse moyenne sur les Zones de Régularité qui ne sera jamais supérieure à 50Km/h.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue GRAND EST du Sport Automobile le 4.02.25 sous le numéro .....8..... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ..118..... en date du...11/02/2025

#### COMITE D'ORGANISATION

Jean-Claude LEUVREY Président de l'ASA «REIMS CHAUMONT VINTAGE» et de l'Association CHAMPAGNE AUTO PASSION

Jean-Louis PROBST Vice-Président de l'ASA «REIMS CHAUMONT VINTAGE»

Tous les membres du Comité Directeur des Associations organisatrices

Avec les bons conseils de nos Amis **Bernard VIALAR** et de la Société **CHRONODIUM**.

## ORGANISATEUR TECHNIQUE

**Jean-Claude LEUVREY** Président et agissant pour le compte de l'Association «**CHAMPAGNE AUTO PASSION**»

Adresses : postale : BP 44 - 51 683 REIMS Cedex 2 - mail : [champagneautopassion@orange.fr](mailto:champagneautopassion@orange.fr) - Tél. +33 (0)6 16 59 18 98

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### 1.1 - OFFICIELS de l'ÉPREUVE

Directeur de Course	Jean-Claude LEUVREY	Lic. 88/0328
Adjoint au Directeur de Course	Eric CHAPA	Lic. RACB 3461
Commissaire Sportif	Maurice NOIRANT	Lic.23011/0315
Commissaire Sportif (également dédié à la surveillance des moyennes)	Michel POIVEY	Lic.12507/0405
Commissaire Sportif <b>CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS</b>	Nathalie GOLAZ	Lic. 212490 /0328
Commissaire Technique	Jean-Michel DESSE	Lic. 5538/016
Responsable Classements	Team RSV – CHRONODIUM	

### 1.3 - VÉRIFICATIONS, elles auront lieu à

**Place de l'Hôtel de Ville-CHARLEVILLE-MEZIERES - Tél utile : +33 (0)6 16 59 18 98 (jean-claude LEUVREY)**

Documents et véhicules : Vendredi **25 Avril** de 16 h. à 19h.30 et Samedi **26 Avril** de 7 h30 à 8h.30

#### 1.3.4. Vérifications Administratives

Pour toutes les catégories :

- permis de conduire,
- carte grise de la voiture ou certificat d'immatriculation, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo), avec vignette de Contrôle Technique et Attestation d'Assurance.
- Licences en cours de validité ou Titre de Participation (pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile et une demande de Titre de Participation, formulaires FFSA en pièces jointes à retourner à l'AsA Organisatrice au plus tard le **15/04/ 2025** afin qu'elle en effectue la saisie internet accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ASA REIMS CHAUMONT VINTAGE de 37€ par titre. **IMPORTANT : pour un équipage ayant besoin de deux Titres de participations, celui du pilote est payant au tarif indiqué ci-dessus et celui du co-pilote sera réduit à 20€, la différence étant offerte par l'organisation).**

Pour les catégories historiques, il est nécessaire de présenter :

- Laissez-passer de véhicule pour parcours de régularité
- Laissez-passer (FIA pour véhicules avant le 31/12/1990 - FFSA pour véhicules à partir du 01/01/1991)

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

#### 1.3.5. Vérifications techniques

Elles portent sur la vérification de la marque et du modèle de la voiture, la conformité apparente avec le groupe dans lequel elle est engagée et la conformité des éléments de sécurité de série.

Un briefing oral sera organisé par le Directeur de course (comme indiqué dans la Rubrique PROGRAMME-HORAIRES), et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

### 1.3.13 - TOUS les APPAREILS de NAVIGATION SONT AUTORISÉS

#### Article 2 – ASSURANCES

Conforme au Règlement standard FFSA - Dans chaque ROAD-BOOK figurera une attestation délivrée par notre Agent Général.

#### Article 3 – CONCURRENTS et PILOTES

##### 3.1.11- DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Tout équipage souhaitant participer à l'**Ardennes-Classic'Rallye National PEA - VHR de CHAMPAGNE 2025** doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli, avant le (cachet de la poste faisant foi)

**Lundi 14 Avril 2025.**

La demande d'engagement devra être accompagnée des photocopies de Carte Grise du véhicule engagé et permis de conduire du conducteur. Les détails concernant le/s équipiers peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives

**Le nombre d'engagés est fixé à 81 voitures maximum**

Les droits d'engagement pour un équipage de 2 personnes sont de : **535 euros avec la publicité facultative des organisateurs (1070€ sans la publicité)-Si engagement reçu avant le 17 Mars 2025:515€ou495€** en fonction de la participation à l'ARDENNES-Classic 2024.

Pour être validés, les bulletins d'engagement doivent être impérativement accompagnés du chèque des droits d'engagement à l'ordre de l'Asa Reims Chaumont Vintage. Ces chèques seront mis à l'encaissement le 19 Avril 2025. Toutefois malgré les frais déjà engagés, l'Asa RCV remboursera 100 % des droits d'engagement dans le cas où le rallye n'aurait pas lieu et pour les forfaits déclarés par Mails, fax ou courrier à l'Association **reçus avant le 1<sup>er</sup> Mars 2025 et 50 % avant le 10 Avril 2025**

Pour les équipages qui le souhaiteraient, nos coordonnées bancaires sont :

RIB :10206 12701 98773849854 94

IBAN : FR76 1020 6127 0198 7738 4985 494 AGRIFRPP802

Ces droits d'engagement comprennent :

- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du CODE du SPORT et aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
- 1 Road-Book précis en fléché-métré (sans « pièges ») avec Zone d'étalonnage
- 2 plaques « Rallye », 2 panneaux de portière et la fourniture du transpondeur CHRONODIUM
- Café et viennoiseries pendant les Vérifications et les pauses sur le parcours
- 2 déjeuners pour l'équipage le Samedi midi à ETEIGNERES
- 2 Dîners à **BOGNY sur MEUSE-LA GRANDE CHAUMIERE** le Samedi soir,
- 2 invitations au déjeuner de clôture pendant lequel aura lieu la remise des prix, **BOGNY sur MEUSE-LA GRANDE CHAUMIERE**

**NE SONT PAS COMPRIS : - Hébergement pour les nuits du 25 au 26 Avril.**

- Dans le but d'améliorer le système de prise de temps, chaque voiture sera équipée de Chronos hyperfréquences CHRONODIUM (nombreuses prises de Temps possible dans chaque Test de régularité). Ces Chronos hyperfréquences, fournis aux vérifications techniques en échange d'un chèque de caution de 150€. Ils devront être présents dans la voiture sur toute l'épreuve. Ces Chronos hyperfréquences seront récupérés par le Team VIALAR en fin de rallye, le chèque de caution rendu à cet instant. Les concurrents ayant abandonné et n'ayant pas pu rejoindre le déjeuner de clôture devront les restituer sur la route à tout officiel de l'épreuve ou les faire parvenir par courrier au siège du club avant le 10 Mai. Chaque Chrono hyperfréquences non restitué à cette date sera facturé 150€, le chèque de caution mis à l'encaissement.

### 3.2.1) ÉQUIPAGES

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un ou plusieurs équipiers, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le 1er pilote doit être en possession d'un permis de conduire et, pour être autorisé à conduire pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans. Dans ce cas, il doit être titulaire d'un Titre de Participation Régularité. Tous les conducteurs et les équipiers à partir de 16 ans doivent soit :

- être en possession d'une licence valable pour le rallye concerné,
- ou d'un Titre de Participation Régularité Routes Ouvertes, et une autorisation parentale pour les mineurs.

## Article 4- VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

### 4.1) VOITURES ADMISES conformes à la législation routière en France

- Dans la catégorie « Régularité historique » :

\*les véhicules immatriculés avant le 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du Code sportif de la FIA.

\*les voitures de Tourisme et les voitures de Grand Tourisme (GT) immatriculés avant le 31/12/1996

- Avec un classement distinct, dans la catégorie « Régularité Loisir Prestige » et « Régularité Loisir Tourisme, les voitures (à moteur thermique) construites avant le 31 Décembre 1996, dans la mesure où ils représentent (choix à l'appréciation de l'organisateur) un caractère exceptionnel basé sur un historique sportif ou sur la rareté du modèle.

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour un usage normal sur route intégralement ouverte et munie :

- Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 2 kg) (Liste technique N°6) - Gilets fluorescents : un par membre d'équipage
- Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, des points d'ancrage correspondants et d'un triangle.

### 4.3. ASSISTANCE

Dans les Zones de Régularité, l'assistance n'est pas autorisée, en dehors desdites zones, seuls sont autorisés, ravitaillements et petite mécanique si possible sur une aire de station services. L'Organisateur fournira à chaque équipage le n° de téléphone du dépanneur le plus proche, toutefois il est fortement conseillé aux équipages de se munir du numéro de téléphone de son assistance routière.

## 6. SITES et INFRASTRUCTURES

### 6.1 Description

le parcours restera secret jusqu'à la remise aux équipages des Roadbook, comme indiqué dans l'annexe PROGRAMME.

l'**Ardennes-Classic'Rallye National PEA - VHR de CHAMPAGNE 2025** représente :

- Un parcours d'une longueur totale: 528Kms environ divisé en 4 Étapes sur routes ouvertes à la circulation publique
- 280 Kms de Zones de Régularité (ZR) soit 30 Zones sur routes ouvertes à la circulation publique,

La moyenne à réaliser sur l'ensemble du parcours n'excédera 50 Km/h. Dans les Zones de Régularité, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de ces voies ouvertes à la circulation publique et des participants, l'organisateur adaptera la vitesse moyenne imposée au profil de la route et aux endroits traversés, une ou plusieurs fois par Zone de Régularité si nécessaire.

Le Roadbook sera remis aux équipages comme indiqué à l'article : PROGRAMMES – HORAIRES

L'insertion des données du Roadbook dans tout appareil électronique, permettant de faire apparaître la trace du parcours avec ou sans horaire de passage idéal, est formellement interdite.

Le non-respect de l'itinéraire ou la possession de notes autres que celles de l'organisation est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification.

### 6.2 RECONNAISSANCES :

**Les Reconnaissances sont interdites**

### 6.3. CARNET DE CONTRÔLE

6.3.5 Les fiches «moyenne à respecter» des zones de régularité font partie intégrante du carnet de contrôle.

### 6.4. CIRCULATION

6.4.1 Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans le pays traversé, le Département, les communes traversées et à toutes injonctions des services sécuritaires.

Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous :

- 1ère infraction : pénalité de 500 points
- 2ème infraction : pénalité de 1000 points
- 3ème infraction : disqualification possible.

Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation et figurant au Road-book entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

- **ATTENTION:** Dans certains villages, en ZR et sur le routier, les services sécuritaires nous ont demandé d'imposer une **Vitesse Maximum Autorisée** (celle-ci sera indiquée en début de Zone sur le Road-Book) et **non pas une moyenne!** Avec le système CHRONODIUM, nous pouvons définir si cette Vitesse Maximum Autorisée est respectée, et dans le cas de non-respect, à la 1ère infraction : Pénalité de 500points, 2ème infraction : 1000 points, à la 3ème infraction : **disqualification.**

**Même en cas d'erreur de parcours, ces vitesses maximum devront être respectées**

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART : L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute. Il pourra être ramené à 30secondes, à la discrétion du Directeur de Course. L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité de 500 points.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

7.1.8. Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (**Road-Book** administratif et **Road-Book précis en fléché-métré** par étape, etc.).

Toutes les distances seront données avec précision (sonde Chrisartech sur roue AVD), ainsi que les moyennes en fonction du secteur couvert.

7.1.9. ZONE d'ÉTALONNAGE : Une semaine avant le rallye, tous les participants recevront par Mail le détail (Roadbook) de ladite Zone.

A la sortie de CHARLEVILLE-MEZIERES, Un secteur de 3 Kms repéré précisément (panneaux de circulation), servira de base d'étalonnage pour le réglage des instruments de mesure, Les distances relevées par l'organisation feront office d'unique référence.

## **7.2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

**7.2.1.** Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées des zones de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA et la FFSA, modèle en réglementation Générale FFSA.

Les appareils de chronométrage seront rigoureusement synchronisés avec l'horloge de Départ CHRONODIUM entre eux.

## **7.3. CONTRÔLES DE PASSAGE – CONTRÔLES HORAIRES**

### **7.3.1. CONTROLE DE PASSAGE**

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation selon le barème prévu dans ledit règlement particulier. Des contrôles de passage secrets sont prévus.

### **7.3.2. CONTROLES HORAIRES : Conforme à la Réglementation FFSA 2024**

A ces contrôles, les commissaires en poste indiqueront sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage peut attendre son heure idéale avant le panneau de pré signalisation. L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison du barème prévu dans ce règlement particulier.

**Mise en place des postes de contrôle : «ouverture» 15 minutes avant l'heure idéale du premier concurrent.**

**«fermeture» 20 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent.**

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui précède. Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Absence de pointage à un contrôle horaire	2 000 points
Arrivée en sens inverse à un contrôle horaire	1 500 points
Par minute d'avance à un contrôle horaire	60 points
<b>Par minute de retard à un contrôle horaire ou TIP jusqu'à la 10<sup>ème</sup> minute de retard par étape</b>	<b>5 points</b>
<b>Par minute de retard à un contrôle horaire ou TIP au-delà de la 10<sup>ème</sup> minute de retard par étape</b>	<b>30 points</b>

il n'y aura pas de pénalités pour pointage en avance, **uniquement**, aux contrôles horaires des fins d'étapes.

## **7.5. ZONES DE RÉGULARITÉ**

L'organisateur donnera les moyennes au même moment que les Roadbook comme indiqué dans PROGRAMME - HORAIRES.

Chaque zone fera l'objet de plusieurs moyennes successives en fonction du profil de la route. Dans la

**Traversée des villages, cette moyenne ne dépassera pas 36Km/h.**

**La moyenne maximale sur la totalité de la zone de régularité ne dépassera pas 50Km/h**

Pour établir le classement l'organisateur technique effectuera des prises de temps à des endroits tenus secrets, le chronométrage sera effectué au moyen Du système CHRONODIUM..

Les départs de zones de régularité se dérouleront de deux manières :

- Sous l'autorité d'un **commissaire** qui indiquera ou vérifiera l'heure de départ qui sera noté, à des fins de pointage pour sécurité.
- Sous le régime dit **de l'Autostart**, où chaque concurrent possédera la maîtrise de son heure de départ en fonction des temps impartis qui lui ont été indiqués sur son carnet de bord, **l'heure de Départ prise en compte sera toujours à la minute00.**

-Par seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps idéal	1 point
-Par seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps idéal	1 point
-Par Zone de régularité non effectué, les pénalités pour absence de pointage au CH précédent n'étant pas prise en compte	1 800 points
-Par Zone de régularité effectué partiellement sans avoir pris le Départ au point précis du roadbook	1 800 points
-Dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée	000 points
-Récidive de dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée	<b>Exclusion</b>

**7.5.1.** Les lignes d'arrivée et toute ligne de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées au sol. Un sigle ligne d'arrivée de zone de régularité figurera sur le Roadbook, celui-ci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de zone de régularité.

**7.5.2.** Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course (n° de portable remis aux vérifications) et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de l'étape suivante (prise nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent de la de l'étape suivante. Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionnés au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de cette zone de régularité.

Pour être classé les équipages doivent pointer **obligatoirement aux contrôles horaires des parcs d'étape et de fin de rallye. Afin de donner la possibilité de se ravitailler en carburant, tous les Parcs seront considérés comme ouverts.**

**7.5.16.** Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité

## **ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS**

Dans les rallyes de régularité sur Routes Ouvertes, seule les demandes pour vérifications des temps et des carnets seront admises au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire. Toutes autres réclamations ne seront pas admises.

## **ARTICLE 9. CLASSEMENT : Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du Rallye**

**9.1.** Les pénalisations sont établies en points (Articles 7.3.2 et 7.5), le classement final sera établi par addition des points de pénalités de chaque concurrent, zones de régularité, contrôles de passage et horaires confondus. Il sera établi un

- **CLASSEMENT** pour la **catégorie «Régularité historique» moyenne Haute et un pour moyenne Basse**
- **CLASSEMENT** pour la **catégorie « Régularité Loisir Prestige »**
- **CLASSEMENT PAR ÉQUIPE** (minimum 5 équipages inscrits et partants au Départ du Rallye)

**9.2.** Si 2 concurrents arrivent ex-æquo à la fin du rallye, il sera tenu compte de la date de la 1ère mise circulation de la voiture figurant sur la carte grise, la plus ancienne désignera le vainqueur. Si un ex æquo subsistait il sera tenu compte de la cylindrée de la voiture, la plus petite désignera le vainqueur.

## **Article 10.– REMISE DES PRIX : Aucun prix en espèces ne sera distribué.**

**Dimanche 26 AVRIL pendant le déjeuner de clôture à BOGNY sur MEUSE 08120-LA GRANDE CHAUMIERE**